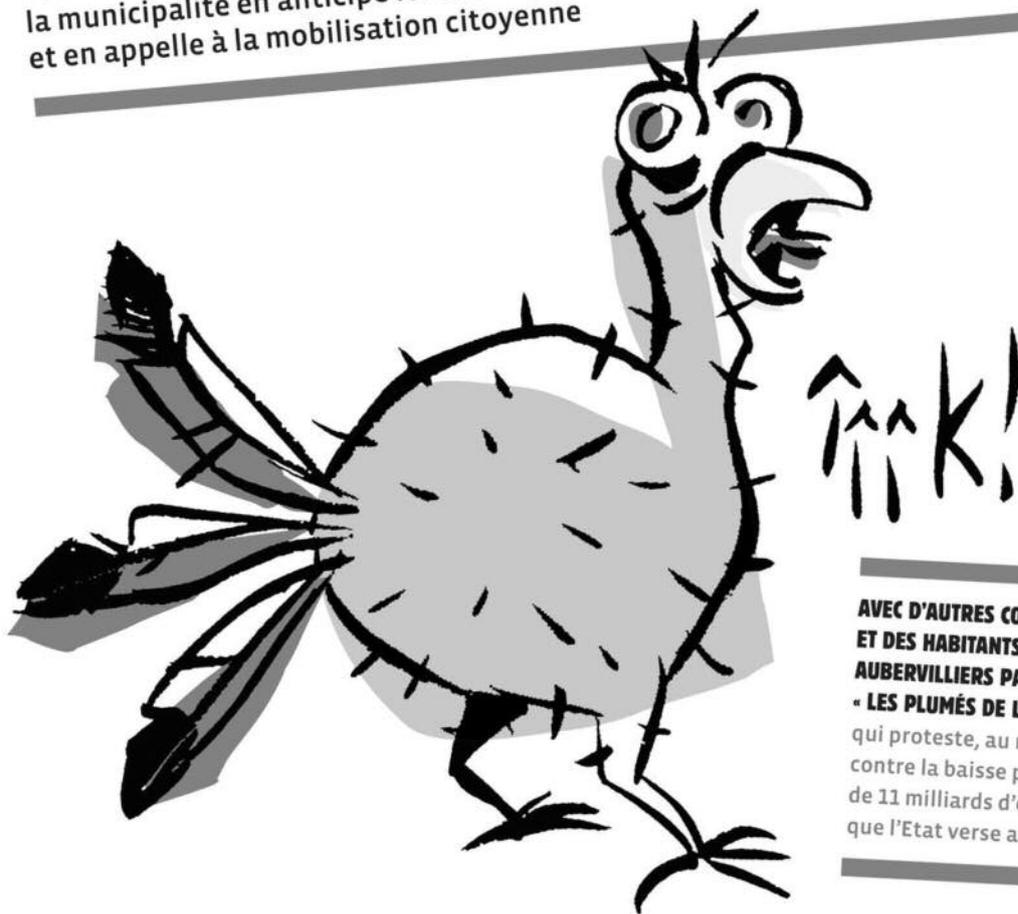


# AUBERVILLIERS CONTRE L'AUSTÉRITÉ !

**CONSEIL COMMUNAL D'ANTICIPATION  
FACE À LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT  
MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014 À 19H  
SALLE DU CONSEIL • HÔTEL DE VILLE**

Privée de 2,1 millions d'euros pour son budget 2015  
la municipalité en anticipe les conséquences sur la vie des Albertivillarien(ne)s  
et en appelle à la mobilisation citoyenne



**AVEC D'AUTRES COMMUNES  
ET DES HABITANTS DE LA SEINE-SAINT-DENIS,  
AUBERVILLIERS PARTICIPE AU MOUVEMENT  
« LES PLUMÉS DE L'AUSTÉRITÉ »**  
qui proteste, au nom des villes populaires,  
contre la baisse programmée  
de 11 milliards d'euros des dotations  
que l'Etat verse aux collectivités locales.

# RÉSOLUTION 1

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide que les tarifs applicables de la restauration scolaire, qui vont actuellement de 0,30 euros à 4,65 euros par repas, soient recalculés. Le dernier tarif deviendrait le premier. Les tarifs iraient donc de 4,65 euros à 72 euros en respectant la grille bâtie sur un rapport de 1 à 15. La formule entrée OU dessert sera appliquée pour tous les repas.



## RÉSOLUTION 2

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

### **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide de n'ouvrir le Centre municipal de santé - 78 000 consultations/an et 20 104 patients – que les jours pairs. Vu la saturation que cela provoquera, des tirages au sort seront organisés pour pouvoir donner quelques rendez-vous à moins de trois mois.



# RÉSOLUTION 3

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide que le Centre nautique municipal - 125 000 entrées/an dont 25 000 scolaires – ne soit plus ouvert qu'un jour sur deux et que la température de l'eau de ses bassins soit abaissée de 5°C.

Je propose également que notre assemblée décide la réduction de moitié du programme « Savoir nager » élaboré avec l'Education nationale et qui devait bénéficier à 1 700 élèves de maternelles et d'élémentaires. Les séances non dispensées seront remplacées par le visionnage vidéo des derniers championnats du monde de natation.



# RÉSOLUTION 4

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotation d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide l'arrêt par la Ville d'Aubervilliers du traitement des dossiers de Cartes nationales d'identité (4 500 pièces/an délivrées en mairie) et des dossiers de passeports (3 300 pièces/an délivrées en mairie). Toute demande sera désormais à charge directe de la sous-préfecture. Afin de lui faciliter la tâche, la Ville lui enverra néanmoins les photos de ses concitoyens sous forme de selfies.



# RÉSOLUTION 5

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années, Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions, Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide de ne pas aménager les 21 classes nécessaires pour accueillir les 474 nouveaux élèves attendus en plus dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2015. Afin de ne pas faire de travaux, 2 de ces classes seront hébergées en salle du Conseil municipal, 6 au Théâtre La Commune, 10 au centre commercial Le Millénaire et 3 chez l'habitant (par rotation). Les superficies réglementaires d'accueil devront être respectées.



# RÉSOLUTION 6

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotation d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide que toute personne accueillie dans les bâtiments municipaux s'acquitte dorénavant d'une contribution forfaitaire de 1 euro à chaque passage. Cette mesure étant applicable dès ce soir, une corbeille passera dans vos rangs, chers collègues, élus et personnes présentes dans la salle.



# RÉSOLUTION 7

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide d'arrêter de financer le Conservatoire à rayonnement régional Aubervilliers-La Courneuve. Pour compenser la fermeture de l'équipement, des photocopies d'une méthode de solfège seront données à ses 1 500 élèves (et aux 4 400 enfants qui bénéficiaient des interventions du CCR93 en milieu scolaire).



# RÉSOLUTION 8

Considérant que le plan de rigueur national qui se traduit en 2015 par une baisse de dotations de 2,1 millions pour la Ville d'Aubervilliers conduit à une réduction drastique des marges de manœuvres de la commune pour les trois prochaines années,

Considérant que l'Etat met ainsi la Ville d'Aubervilliers largement à contribution pour financer son plan d'économie dans un contexte d'incertitude sur les ressources à moyen terme de la commune,

Considérant que l'Etat ramène ses dotations au niveau où elles étaient en 2004 alors que la ville comptabilise désormais plus de 10 000 habitants supplémentaires par rapport à cette année-là,

Considérant que les baisses de dotations en 2015, 2016, 2017 se situeront entre 2,1 et 2,2 millions d'euros chaque année et que leur cumul dépasserait les 7 millions,

Considérant le caractère massif et inédit des baisses de dotations qui, au niveau local, représentent la totalité de l'épargne brute et 16 % d'impôts locaux.

Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

## **Pour compenser les baisses de dotations d'Etat :**

Je propose que notre assemblée décide de la suppression de 120 postes d'ATSEM (Agent territorial spécialisé école maternelle). Dès lors, les 16 maternelles de la commune ne disposeront plus que d'une ATSEM par école pour accompagner le travail des enseignants et s'occuper des enfants. En complément, les parents et grands-parents des enfants scolarisés seront sollicités pour assurer bénévolement ce service. La tenue sera prêtée.



**Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,**

Les résolutions ont toutes été rejetées. Pour sortir de l'impasse dans laquelle l'Etat nous met et pour ne pas connaître cette anticipation dévastatrice, je sou mets à votre vote le vœu suivant, ce sera notre dernière délibération ce soir.

Considérant qu'au titre de l'effort national, l'Etat applique deux poids deux mesures avec, d'un côté des allègements fiscaux pour les entreprises qui se chiffrent en milliards, et de l'autre des restrictions budgétaires inédites imposées aux collectivités locales,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers fait partie des communes classées les plus prioritaires pour percevoir la Dotation de solidarité urbaine,

Considérant que les habitants d'Aubervilliers ont des revenus nettement inférieurs à ceux du département et de la France métropolitaine,

Considérant que les revenus fiscaux des ménages albertivillariens ont progressé nettement moins vite qu'en moyenne départementale et nationale,

Considérant que 40 % des ménages albertivillariens vivent sous le seuil de pauvreté et que notre commune est la deuxième la plus pauvre parmi les 100 plus grandes villes de France juste après Roubaix,

La Ville d'Aubervilliers s'estime en droit de demander à l'Etat d'annuler la baisse de 2,1 millions d'euros de sa dotation pour l'année 2015.

La Ville d'Aubervilliers demande que cette baisse soit également annulée en 2016 et 2017.

La Ville d'Aubervilliers s'estime en droit, compte tenu de l'augmentation du nombre de ses habitants, de bénéficier d'une part de la dotation de soutien à l'investissement local votée par les députés à hauteur de 423 millions, dotation devant financer les dépenses d'équipements et d'aménagements liées à la construction de logements nouveaux.

**Pascal Beudet**  
Maire d'Aubervilliers

Aubervilliers, le 10 décembre 2014

